



Procès – verbal du Conseil municipal (extraits) Séance du 22 octobre 2014

L'an deux mille quatorze

Et le 22 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de REAUMONT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Brigitte **LAURENT**

Présents : Mesdames Brigitte **LAURENT**, Françoise **MOLLIER-SABET**, Sylvie **BOIS – FRAGNOL**, Geneviève **BOIZARD**, Christine **GIARDINA - MARINI**, Marion **PERRIN**.

Messieurs Serge **PASTOR**, Jackie **SORET**, Patrick **GRABIT**, Paul **PERRIN**, Didier **DURAND – GAILLARD**, Cyrille **SOUBEYRAT**

Pouvoir : Sylviane **BOIS** à Brigitte **LAURENT**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11.09.2014

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 11.09.2014 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés, et signé par les membres présents.

Délibération N°50 - 2014 / 22.10

⇒ **Objet : Convention : mise à disposition d'un chalet de jardin pour un commerce multi-services – changement de gérance**

Monsieur Serge **PASTOR** adjoint en charge de la voirie et des bâtiments communaux rappelle les délibérations du 20 juin 2012 et 09 octobre 2013, afférentes à la signature d'une convention et de son avenant, de mise à disposition d'un chalet en bois de 10.46 m² pour un commerce multi-services entre la commune de **REAUMONT** et Madame Micheline **SAPORITO**, gérante de l'EIRL, le chalet gourmand.

Par courrier du 05 septembre 2014, Madame Micheline **SAPORITO** a informé la commune de sa cessation d'activité au 30 septembre 2014 et de la reprise de la gérance de L'entreprise individuelle à responsabilité limitée : l'EIRL « le Chalet Gourmand » par Monsieur Anthony **SAPORITO**, domicilié à 90 le Haut Lézardière, à CHARNÈCLES.

Après avoir pris connaissance du contenu relatif aux modalités de location, du coût de la mise à disposition de ce local soit :

- **un loyer de 50 €/mois**, n'incluant pas les frais d'électricité qui restent à la charge de l'EIRL « le Chalet Gourmand »
- **une participation à la consommation en eau moyennant la somme forfaitaire de 50 €/an**

Le CM à : pour 12 dont un pouvoir – 1 voix contre

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention

Délibération N°51 - 2014 / 22.10

⇒ **Objet : attribution des subventions 2014 aux associations locales et aux pompiers**

Madame Sylvie **BOIS – FRAGNOL**, adjointe aux affaires financières précise que le versement des subventions reste conditionné à la présentation des pièces exigées à la constitution des dossiers et ce, pour chaque association.

Le CM **DECIDE** d'octroyer les subventions suivant la répartition telle qu'établie ci-dessous.

Pour : 11 dont 1 pouvoir - Contre : ✓ - Abstentions : 2 (les élues membres d'associations ne participent pas au vote)

Nom de l'association	Montant
ACCA	100 €
AMR	200 €
Chansons buissonnières	100 €
Club détente et loisirs	180 €
Féerie des Aiguilles et du Handicap	600 €
Le Pic vert	200 €
L'Orée du Bonsaï	100 €
Réaumont animation	500 €
Roc judo ²	² Ne souhaite pas être bénéficiaire d'une subvention
Ti-forme (gym bénévole)	350 €
Tennis club	500 €
Maison de l'Arbre	700 €
Pompiers – BEUCROISSANT	130 €

Délibération N° 52 - 2014 / 22.10

⇒ **Objet : Décision modificative n° 1 – Virements de crédits**

Au vu du budget primitif voté le 13 mars 2014, et afin d'équilibrer les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, Madame le Maire propose une décision modificative comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D21318-02007 – Logements sociaux	- 25 000.00 €	
D2151-06005 – Voirie	- 15 000.00 €	
D2188 – 06005 Voirie	- 5 000.00 €	
D2151-06007 – Cheminement Piétons		+ 45 000.00 €
D2315-03011 – Cœur du Village	-5 000.00 €	
D21318 – 02006 Bâtiments Communaux		+ 5 000.00 €
Section d'Investissement TOTAL Dépenses	- 50 000.00 €	+ 50 000.00 €
D022- Dépenses imprévues	-7 500.00 €	
D6411- Personnel Titulaire		+ 2 400.00 €
D6413 – Personnel non titulaire		+ 3 500.00 €
D6488 – Autres Charges de Personnel		+ 1 600.00 €
Section de Fonctionnement TOTAL Dépenses	- 7 500.00 €	+ 7 500.00 €

Le CM à Pour : 13 dont un pouvoir

DECIDE d'accepter la décision modificative comme désignée ci-dessus

Délibération 54 - 2014 /22.10

⇒ **Objet : Aménagement de sécurité de la RD 12 B- création d'un cheminement piétons entre la route des Sources et la route du Château**

Serge **PASTOR**, 1^{er} Adjoint chargé de la voirie, de l'environnement et des bâtiments **rappelle** au Conseil municipal sa délibération n° 49 /2014 prise en séance du 11 septembre 2014 relative au lancement d'une consultation pour un marché de travaux à procédure adaptée (sur le fondement des dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics en vigueur) ayant pour objet :

10 place du village 38140 REAUMONT ☎ 04 76 91 05 78 – Fax 04 76 93 21 37

E-mail : reaumontaccueil@wanadoo.fr

les travaux d'aménagement de sécurité de la RD12b : création d'un cheminement piétons entre la route des Sources et la route du Château.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 16 octobre 2014 pour procéder à l'ouverture des plis. Le CM à 13 voix pour dont un pouvoir

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché public et toutes les pièces nécessaires à son bon déroulement avec l'entreprise :

ERGTP pour un montant H.T de **33 618.26 €** soit **40 341.91 € T.T.C**

Délibération

N° 54 - 2014 / 22.10

⇒ **Objet : Convention de déneigement des voiries – ZONE D'ACTIVITES PRE IZARD**

Compte-tenu du manque de moyen du Pays Voironnais pour assurer l'entretien de l'ensemble des sites en sa possession sur le territoire et dans une logique de mutualisation et d'économies, le Pays voironnais souhaite que la commune de Réaumont assure en son nom, le déneigement de cette zone.

Monsieur Serge **PASTOR** donne lecture de la convention fixant les engagements réciproques des deux parties concernant les modalités de déneigement

- déneigement des voiries internes de la ZA (zone d'activités) et, si nécessaire, le sablage, salage ou toute autre intervention destinée à empêcher la formation de verglas ou dépôt de nouvelle neige ou de tout autre élément glissant.
- déneigement du carrefour d'accès à la ZA (zone d'activités)

Le Pays voironnais rémunérera la commune de Réaumont pour la réalisation de la prestation, de manière annualisée.

le CM à : 13 voix pour dont un pouvoir

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, annexée à la présente délibération.

Délibération

N°55 – 2014 / 22.10

⇒ **Objet : création d'un poste aux services techniques à temps non complet**

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal en séance du 13 mars 2014 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

Le Maire propose aux membres du Conseil,

- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 28/35^{ème} (fraction de temps complet),
- A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des catégories C
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : missions polyvalentes afférentes à l'entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments communaux.

Le CM à : 13 voix pour dont un pouvoir

ACCEPTE la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

Délibération

N°56 - 2014 /22.10

⇒ **Objet : Modification de l'article 3 du règlement de la salle polyvalente- tarifs pour les locations de 3 jours.**

Monsieur Serge **PASTOR** rappelle la délibération N°35.2014 relative aux tarifs de la location de la salle polyvalente 2015 ainsi que la délibération N°44.2014 approuvant le règlement inhérent à son utilisation. Il informe l'Assemblée que certains utilisateurs ont émis le souhait de réserver la salle sur 3 jours lors des jours fériés prolongés par des congés.

Afin de pallier les frais afférents à cette location (chauffage, eau, électricité), le CM à 13 voix pour dont un pouvoir

FIXE le tarif de la salle pour une location supérieure à 2 jours :

- à titre de résidents principaux ou secondaires à : **200 €**
- pour les personnes extérieures à REAUMONT : **1000 €**

Délibération

N° 57- 2014 / 22.10

⇒ **Objet : S.E.D.I. : Contribution aux investissements – Mise en conformité des armoires et coffrets électriques**

Madame le Maire rappelle la délibération n° 28/2013 du 29 mai 2013 concernant la participation financière prévisionnelle pour les travaux de mise en conformité des armoires et coffrets électriques due au S.E.D.I. 38. Le montant de l'opération précitée étant supérieur au projet prévisionnel, Le S.E.D.I. a revu le plan de financement. Le CM à 13 pour dont un pouvoir

PREND ACTE DU nouveau plan de financement qui s'établit comme suit :

- Prix de revient prévisionnel	16 743.00 €
- Aide financière du S.E.D.I.	11 310.42 €
- Contribution aux investissements :	5 263.24 €
- Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage :	169.34 €

Soit participation totale de la Commune : 5 432.58 €

Cette décision annule et remplace la délibération n° 28/2013.

Délibération

N° 58 - 2014 / 22.10

⇒ **Objet : SEDI – Eclairage public – Eradication des ballons fluo- remplace et annule la délibération du 13 mars 2014 N°13.2014**

La commune de REAUMONT souhaite rénover ses luminaires d'éclairage public dans le cadre d'un projet d'éradication des sources ballons fluos.

Le choix du matériel se porte sur des luminaires fonctionnels à LED pour remplacer les luminaires sur support béton, mât ou en façade et de luminaires de type résidentiel, pour les luminaires boules opaques et de 5 luminaires sur mâts.

Ces travaux comprendront le remplacement de 46 luminaires sur support béton ou en façade, de 3 boules opaques et de cinq luminaires sur mâts.

Le CM à 13 voix pour dont un pouvoir

PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 36 444 €

Financements externes : 24 528 €

Participation prévisionnelle : 11 917 €

PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **347 €**

Cette délibération annule et remplace la délibération N°13.2014 prise en séance du 13 mars 2014

Délibération

N° 59 - 2014 / 22.10

⇒ **Objet : participation à l'achat des fournitures scolaires pour les collégiens domiciliés à REAUMONT**

Madame Sylvie **BOIS – FRAGNOL**, adjointe aux affaires financières rappelle au Conseil municipal que l'Association Coopérative du Collège de Rives (ACCR) a sollicité la commune de REAUMONT afin que les 35 enfants réaumontois scolarisés dans cet établissement, bénéficient d'un crédit de 9 € sur l'achat de leurs fournitures scolaires.

Le CM à 13 voix pour dont un pouvoir

☞ **accepte de verser la somme de 315 € à l'ACCR, du cdlège Robert DESNOS de Rives.**

Monsieur Serge PASTOR

INFORME LE Conseil Municipal que par délibération n°7/2013 une première tranche de travaux de la voie communale dite route du Fays a été réalisée au titre de la programmation 2013 dans un souci de prévention des usagers de la route, en raison de l'état de la chaussée.

Le revêtement de la route du Fays est aussi déformé sur le reste de la voie. L'état de la voie et les intempéries successives de cette année qui occasionnent des éboulements de terre présentent des risques importants pour la sécurité des usagers et du car scolaire qui empruntent la route du Fays. Il convient donc de procéder à la réfection de cette dernière portion afin de sécuriser cette voie très fréquentée.

Le coût prévisionnel s'élève à : 76 116.00 € HT soit 91 034.74 € TTC.

Il est également nécessaire de procéder à la réfection de la voie dite voie d'accès du cimetière dont le revêtement est déformé afin de sécuriser l'entrée empruntée par les usagers, les entreprises et les véhicules des Pompes Funèbres.

Le coût prévisionnel s'élève : à 3 512.30 € soit 4 200.71 €

Soit un montant total prévisionnel de 79 628.30 € HT soit 95 235.45 € TTC au titre de la programmation 2014.

Le CM **SOLLICITE** auprès du Conseil Général de l'Isère une subvention aussi élevée que possible pour la réfection de la route du Fays et la voie dite voie d'accès du cimetière.

DIVERS ET COMMUNICATION

RAPPORT D'ACTIVITES SERVICE – ASSAINISSEMENT - EAU - DÉCHETS du PAYS VOIRONNAIS

Madame le Maire présente le rapport d'activités du service assainissement – Eau – Déchets (Exercice 2013) du Pays Voironnais.

Ce rapport n'appelle aucune observation

☛ est adopté à l'unanimité des présents et représentés

RAPPORT D'ACTIVITES 2013 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE (SIS)

Madame le Maire donne la parole à Madame Françoise **MOLLIER – SABET**, qui présente le rapport d'activités du syndicat intercommunal scolaire (exercice 2013)

Ce rapport n'appelle aucune observation

☛ est adopté à l'unanimité des présents et représentés

RAPPORT D'ACTIVITES 2013 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BIEVRE (SIB)

Madame le Maire présente le rapport d'activités pré-cité (rapport 2013)

Ce rapport n'appelle aucune observation

☛ est adopté à l'unanimité des présents et représentés

Le Maire

Brigitte **LAURENT**

C.R affiché le 28.10.14